

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 14 AVRIL 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le six avril deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2022/27

MEMBRES PRÉSENTS	
GARIDACCI François	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	SUSINI Ange
POGGI Dominique	ALESSANDRI Jérôme
ZANETTACCI Alexia	
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
MIGEVANT Pierre-Jean	CINOTTI Sandrine
NEGRONI-DESINI Vannina	ZANNETTI Pierre
ALESSANDRI Stéphanie	PAOLI Jean-Paul
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à FRIMIGACCI Lucie	
NEGRONI-DESINI Vannina donne procuration à POGGI Dominique	
CINOTTI Sandrine donne procuration à ZANETTACCI Alexia	
PAOLI Jean-Paul donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	

OBJET : Affectation des résultats du compte administratif M49.

Vu les restes à réaliser concernant le budget de l'eau et de l'assainissement ;

Le Conseil municipal constate que le compte administratif de 2021 lié à l'eau et à l'assainissement fait apparaître un déficit de fonctionnement de 22 280, 88 euros, et un solde positif d'investissement de 788 457, 13 euros. Ce déficit de 22 280, 88 euros doit être affecté à l'article 002 intitulé déficit d'exploitation reporté, relevant du chapitre 002 intitulé résultat d'exploitation reporté, en dépense de la section de fonctionnement.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE d'affecter ce résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	NEANT
Affectation obligatoire :	NEANT

Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	NEANT
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	NEANT
Total affecté au c/1068 :	NEANT
Total affecté à l'article 002 déficit d'exploitation reporté :	22 280, 88 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 11 dont 4 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

